

CP 81-5
JAN. 14/76
DOCS
c.3

Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 4, N° 2
(Hebdomadaire)

le 14 janvier 1976

Le Canada rend hommage aux États-Unis à l'aube de leur bicentenaire, 1

Il faut retrouver les bases d'un nouvel équilibre, 3

Augmentation de pensions, 3

M. Diefenbaker décoré par la reine, 3

Une loi sévère sur les contaminants de l'environnement, 4

Accord Canada - URSS sur la pêche, 4

M. MacEachen copréside la Conférence internationale sur l'énergie, 4

Quand parents et policiers collaborent, 5

Subvention au Bangla Desh, 5

Nouvelles fouilles à la Place royale, 5

Convention entre le Canada et le Maroc, 6

Représentant du Canada à la Commission des droits de l'homme, 6

Dernière émission de timbres-Jeux olympiques, 6

Le Canada rend hommage aux États-Unis à l'aube de leur bicentenaire

Dans un monde en crise perpétuelle, les États-Unis et le Canada sont parvenus à l'équilibre de la bonne entente - héritiers de responsabilités communes à titre de Nord-Américains, ils poursuivent des destinées différentes dans le climat de bon voisinage édifié par les accommodements consentis de part et d'autre au cours des années.

Les Canadiens saluent avec joie le

bicentenaire des États-Unis, leur plus proche voisin, de la même façon que les Américains ont accueilli le centenaire du Canada, il y a neuf ans. Nous leur transmettons nos meilleurs voeux pour les prochains 200 ans - et plus encore. Si l'avenir nous réserve des difficultés, elles seront sûrement résolues par des hommes de bonne volonté des deux côtés de la frontière.

A l'occasion du bicentenaire des États-Unis, le Canada a tenu à rendre hommage aux Américains en participant à la Parade des Roses de 1976, premier événement officiel du bicentenaire, ainsi qu'au spectacle de la mi-temps organisé dans le cadre du match Shrine entre les étoiles collégiales de l'Est et de l'Ouest; le Canada s'est également produit à Disneyland. A chaque occasion, les Canadiens étaient facilement identifiables à leur emblème spécialement marqué d'une feuille d'étable rouge ainsi que des chiffres "76" formés des rayures bleues, blanches et rouges qui caractérisent le blason du bicentenaire.

La Parade des Roses

Le 1er janvier, environ un million et demi de spectateurs ont pu regarder la Parade des Roses qui a défilé le long d'un parcours de 5.5 milles à Pasadena, en Californie. La parade a été télévisée partout aux États-Unis, au Canada, à Porto Rico ainsi que dans tous les pays d'Amérique centrale.

Le char de la ville de Calgary, qui venait en tête de la présentation canadienne a remporté le Prix de l'Ambassadeur, l'une des 18 récompenses accordées à diverses catégories. Intitulé *Let's Celebrate Friendship*, il représentait un calumet de paix décoré de plumes et de perles que recouvraient des milliers de chrysanthèmes roux; de la fumée véritable s'échappait du fourneau de ce calumet.

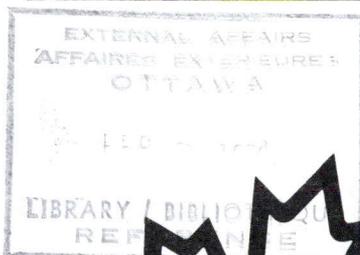
Venaient ensuite les 35 cavaliers du

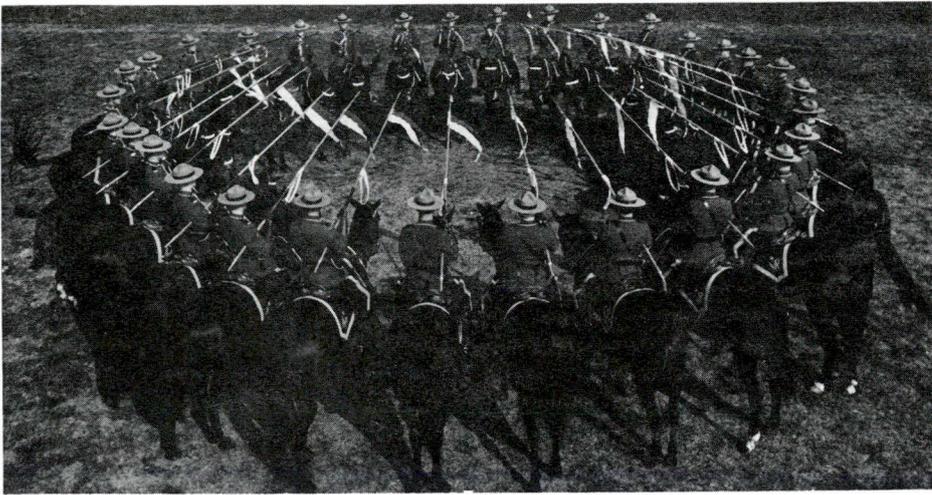
carrousel de la Gendarmerie royale du Canada. Montés sur de magnifiques bêtes noires et vêtus d'une tunique écarlate, d'une culotte bleu foncé avec des rayures jaunes et du célèbre feutre à larges bords, les agents de la Gendarmerie sont maintenant connus partout au Canada, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Europe, aux Bermudes et au Japon.

L'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. Jack Hamilton Warren, a reçu le salut lorsque la troupe passa devant l'estrade de revue. Suivait la musique du régiment *Scarlet and Brass*, formée



La Massed Pipe Band de la ville de Winnipeg faisait partie de la All-Canada Pipe Band dans la Parade des Roses.





“Le Dôme” une des figures exécutées par le carrousel de la Gendarmerie royale.

de 90 hommes et comprenant des musiciens de la *Princess Patricia's Canadian Light Infantry* de Calgary (Alberta) et du Royal 22e Régiment de Québec.

La *All-Canada Pipe Band*, formée de 150 cornemuseurs, participait également à la parade. Ces musiciens viennent de musiques célèbres telles que les *Cameron Highlanders* d'Ottawa, les *Maxville Pipers*, la *City of Winnipeg Massed Pipe Band*, les *Seaforth Highlanders* du Canada, le *Canadian Scottish Regiment*, la *Heatherbelle Ladies' Pipe Band*, les *Nova Scotia Pipers* et plusieurs autres.

Trois autres chars, commandités par la ville de Montréal ainsi que par les provinces de Québec et de Nouvelle-Écosse, faisaient partie de la parade. Le char de la ville de Montréal, intitulé “Une double célébration”, rendait hommage à la fois au bicentenaire des États-Unis et aux Jeux olympiques qui se tiendront cet été à Montréal. Des feux d'artifice bleus, blancs et rouges jaillissaient de la base pivotante de ce char tout blanc garni de roses, d'orchidées, de glaïeuls et d'oeillets.

Le char de la province de Québec, baptisé *The Greatest Snow on Earth*, apportait à la parade un soupçon d'hiver canadien en décrivant le Carnaval de Québec, divertissement annuel qui se tient en février et dure une dizaine de jours. Des palais de glaïeuls blancs qui se miroitaient dans des sentiers de chrysanthèmes immaculés étaient montés sur un char tiré par des ours polaires sculptés. Le Bonhomme Carnaval, l'énorme roi de cette fête dont l'identité n'est jamais révélée, souriait et saluait les spectateurs dans

le plus pur esprit carnavalesque.

La Nouvelle-Écosse commanditait un char baptisé *Freedom and Friendship* et représentant un énorme rouleau de parchemin sur lequel était gravée une carte des Provinces maritimes, garnie de chrysanthèmes blancs et bordée de roses. On pouvait voir au centre de la carte des colons débarquant sur une terre inconnue. Des cascades de roses s'échappaient de l'extrémité du parchemin. Cette scène représentait la lutte pour la liberté qu'ont partagée les États-Unis et la Nouvelle-Écosse et l'amitié qui est née par la suite entre les deux peuples.

Le Match Shrine

Deux cents des représentants du Canada à la Parade des Roses ont partici-

pé au spectacle de la mi-temps qui s'est tenu le 3 janvier à Palo Alto (Californie) dans le cadre du match Shrine entre les étoiles collégiales de l'Est et de l'Ouest. Cette partie de football traditionnelle est disputée chaque année aux États-Unis.

Vingt-quatre cavaliers du carrousel de la Gendarmerie royale du Canada ont exécuté devant les spectateurs une série d'exercices équestres compliqués qu'ils maîtrisaient à la perfection. Puis les 34 musiciens de la *Princess Patricia's Canadian Light Infantry Band* ont joué un ensemble varié d'airs militaires et de pièces modernes. Quelque 100 cornemuseurs civils et militaires jouaient de la musique écossaise. Plus de 72,000 personnes acclamèrent avec enthousiasme le spectacle canadien. L'ambassadeur Warren se trouvait dans les gradins.

Les recettes de la partie iront aux hôpitaux des Shriners pour enfants infirmes, tant aux États-Unis qu'au Canada.

Le spectacle canadien à Disneyland

Les représentations données à Disneyland les 3 et 4 janvier mettaient en vedette plusieurs groupes canadiens qui s'étaient produits à la Parade des Roses, dont le splendide carrousel de la Gendarmerie royale du Canada ainsi que la musique entraînante du Royal 22e Régiment. Des parades ont eu lieu chaque jour. L'ambassadeur Warren et le consul général du Canada à Los Angeles, M. Donald A. Gilchrist ont assisté aux spectacles.



Les Vandoos du Royal 22e Régiment qui participaient à la Parade des Ro-

ses se sont aussi produits à Disneyland les 3 et 4 janvier.

Il faut retrouver les bases d'un nouvel équilibre

Texte du message du premier ministre M. Pierre-Elliott Trudeau à l'occasion du Nouvel An.

Avec son cortège d'événements heureux et malheureux, 1975 vient de passer à l'histoire, et nous voilà au début d'une année nouvelle. Les vœux que nous échangeons en ce moment, les résolutions que nous prenons sont des traditions dont nous perdons parfois le sens premier. En fait, elles précèdent un renouvellement en profondeur de toute la nature qui, après la longue paralysie de l'hiver, élabore la sève du printemps. Il n'en tient qu'à nous d'approfondir ce phénomène naturel et d'y trouver plus qu'un symbole, l'occasion d'une véritable régénération. Mais, si nous savons bien, entre parents, entre amis, formuler les vœux pertinents, qu'allons-nous nous souhaiter collectivement, comme citoyens d'un même pays? Vers quels épanouissements inédits espérons-nous nous orienter ensemble cette année? Vers quel renouveau?

Il ne faut pas se le cacher, l'époque n'est pas des plus faciles. La très grande majorité des pays industrialisés subissent les fluctuations et les incertitudes d'une crise économique qui traîne en longueur, sans parler des tensions sociales et culturelles. Dans ce contexte, les pressions des groupes et les exigences des citoyens s'accumulent, créant une poussée formidable sur les gouvernements et les conduisant, le plus souvent malgré eux, dans les voies du dirigisme et de l'autoritarisme. Nous n'en sommes pas encore là, au Canada, mais il serait présomptueux de croire que nous sommes immunisés contre ces dangers.

La jeunesse de notre pays, ses dimensions, ses ressources, nous permettent, bien sûr, d'envisager l'avenir avec plus d'optimisme que d'autres nations. Il faut cependant prendre garde de se laisser aveugler par cet optimisme. C'est pourquoi, en ce premier jour de l'année, je veux vous inviter à retrouver les bases d'un nouvel équilibre. L'abondance des biens de consommation mis à notre disposition nous incite souvent à l'abus et au gaspillage. En exacerbant nos désirs, elle nous entraîne dans toutes sortes de déséquilibres dont les effets néfastes se font sentir autant sur notre santé physique

et mentale, que sur notre environnement naturel et notre organisation économique et sociale.

Il est donc temps d'adopter un nouveau style de vie. La nécessité d'une telle transformation nous est imposée, non seulement par notre propre condition économique, mais par l'évolution globale de l'humanité, qui après dix millénaires d'agriculture et à peine deux siècles d'industrialisme, se retrouve aux prises avec les problèmes d'un autre type de société. L'équilibre personnel et collectif que nous devons viser, pour nous adapter à cette ère nouvelle, ne saurait tenir s'il ne s'appuie sur un changement d'attitude fondamental. Plusieurs philosophes ont dit qu'on trouve moins de liberté dans l'avoir que dans le faire et dans l'être.

C'est une conversion de ce genre que je vous propose aujourd'hui. Au lieu de lutter les uns contre les autres pour posséder de plus en plus de biens, sans égard à la qualité de notre travail, au lieu de tout attendre de l'État et de penser à nos droits bien plus qu'à nos devoirs, souhaitons-nous cette année de faire plus et d'être meilleurs, chacun dans notre domaine d'activité. C'est en espérant que ces quelques idées vous seront un germe de renouvellement que je vous adresse à tous mes vœux de bonne et heureuse année.

Augmentation de pensions

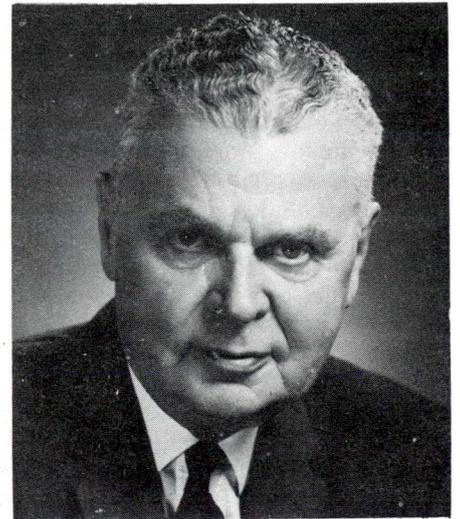
Le ministre des Affaires des anciens combattants, a annoncé une majoration du montant des pensions d'invalidité, des pensions de veuves et d'orphelins, des allocations aux anciens combattants, des allocations de guerre pour les civils et d'autres prestations, à compter du 1er janvier 1976.

L'augmentation du taux des prestations reflète la hausse de 11,3 p. 100 de l'indice des prix à la consommation enregistrée depuis le dernier rajustement il y a un an.

Les majorations trimestrielles au montant des allocations versées en vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants et de certaines allocations aux civils reflètent la hausse de 2,8 p. 100 du coût de la vie depuis octobre.

Enfin, ces récentes augmentations touchent près de 425,000 anciens combattants canadiens et personnes à leur charge, titulaires de prestations.

M. Diefenbaker décoré par la reine



M. John G. Diefenbaker

Le nom de M. John G. Diefenbaker, qui fut premier ministre du Canada de 1957 à 1963, figure sur la liste des Compagnons d'honneur de la reine Élisabeth pour l'année 1976. Seulement la reine et 65 autres personnes détiennent ce titre d'honneur qui est décerné par la reine elle-même après consultation avec le Gouvernement britannique et les gouvernements des pays membres du Commonwealth. Il est accordé en reconnaissance de services insignes rendus à son pays.

Sir Winston Churchill et Clement Atlee, anciens premiers ministres britanniques ainsi que le romancier Graham Greene et le sculpteur Henry Moore ont déjà reçu le titre de Compagnons d'honneur. Parmi les Canadiens qui le détiennent on compte le docteur Charles Best, co-inventeur de l'insuline, et le professeur Arnold Smith ci-devant secrétaire général du Commonwealth.

Quelques Compagnons d'honneur ont reçu subséquemment la décoration de l'Ordre du mérite, lequel est limité à 24 membres vivants. Les anciens premiers ministres du Canada, M. Lester B. Pearson et Mackenzie King étaient au nombre de ceux-ci.

M. Diefenbaker, qui fut nommé par la reine membre du Conseil privé impérial en 1957, est le seul membre vivant de ce Conseil. Il a reçu au total 33 diplômes honorifiques d'universités canadiennes et étrangères. Maintenant âgé de 81 ans, M. Diefenbaker est membre de l'Opposition officielle du Parlement canadien.

Une loi sévère sur les contaminants de l'environnement

L'assentiment royal accordé le 2 décembre '75 à la Loi sur les contaminants de l'environnement dote le Canada d'un nouvel instrument législatif qui comptera parmi les plus avancés du monde dans ce domaine.

La loi accorde au Gouvernement fédéral le pouvoir d'exiger des renseignements sur les substances qui peuvent nuire à la santé de l'homme et à l'environnement et de prendre des mesures, de concert avec les provinces, pour prévenir ou limiter leur utilisation de même que pour imposer des sanctions en cas d'infraction. (La loi prévoit des amendes s'élevant jusqu'à \$100,000 ou l'emprisonnement jusqu'à deux ans pour les personnes ou les sociétés reconnues coupables d'infractions à l'égard des normes adoptées.)

L'un des buts premiers de la loi est d'exiger de l'industrie qu'elle fournisse des renseignements sur les contaminants. Les renseignements sur les substances en usage et sur celles qu'on se propose d'employer devront comporter des données précisant le taux et l'étendue de leur dégagement dans l'environnement, leurs effets sur l'homme et les autres êtres vivants ainsi que les mesures adoptées pour en limiter la diffusion. L'industrie aura la responsabilité d'effectuer les essais nécessaires pour obtenir ces renseignements.

A partir des renseignements obtenus, le gouvernement, en consultation avec les provinces, imposera les mesures préventives appropriées, qu'il s'agisse de limiter ou de restreindre ou même d'interdire totalement l'utilisation, la fabrication ou l'importation de contaminants dangereux.

Le Bill C-25: une loi qui prévoit l'imprévu

Alors que la tendance était jusqu'à présent de "parer les coups" portés à l'environnement une fois les dégâts constatés, la nouvelle loi, au contraire, vise à prévenir, dans toute la mesure du possible, les atteintes virtuelles portées au milieu et à instaurer, sur une base nationale, une évaluation permanente des risques présentés par les substances chimiques anciennes ou nouvelles avec des moyens de contrôle adaptés à chaque cas.

Les dispositions majeures de la loi sont les suivantes: les produits chimi-

ques *nouveaux*, dont on prévoit qu'ils seront largement dispersés dans l'environnement, seront examinés et testés;

les produits chimiques *existant* déjà dans les circuits commerciaux feront l'objet de restrictions le cas échéant ainsi que d'une réévaluation périodique de leurs effets.

Critères d'évaluation

D'une façon générale, cinq critères formeront la base d'évaluation des experts d'Environnement Canada qui passeront au crible les conditions d'utilisation de toute substance pour autant que celle-ci: a) persiste dans l'environnement (c.-à-d. soit non biodégradable); b) s'incorpore aux tissus biologiques et passe dans les chaînes alimentaires; c) soit largement dispersée dans l'air et l'eau par des mécanismes de transport naturels; d) soit récupérable une fois dispersée dans l'environnement; e) conserve la faculté de provoquer des changements biologiques même dispersée à l'état de traces.

Dans la pratique, toute compagnie se proposant d'importer, de traiter ou d'employer certaines substances dans ses procédés de fabrication sera tenue d'en déclarer la quantité, la toxicité, la dispersion dans l'environnement et le degré de concentration.

Accord Canada - URSS sur la pêche

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé le 22 décembre qu'un accord est intervenu entre le Canada et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur des questions concernant la pêche.

L'Accord, signé le même jour par M. MacEachen et l'ambassadeur de l'URSS au Canada, M. A.N. Yakovlev, entre en vigueur immédiatement. Il y est stipulé la mise sur pied d'une Commission conjointe de consultation sur les pêcheries et l'affectation d'un représentant soviétique des pêcheries à Halifax (Nouvelle-Écosse). Entre autres attributions, la Commission devra faciliter la coordination des données statistiques et scientifiques, améliorer la coopération bilatérale selon le Programme de contrôle international de la Commission internationale des pêches de l'Atlantique du nord-ouest, assurer un échange régulier de renseignements sur les secteurs où se concentrent les activi-

tés de pêche des deux pays et promouvoir d'autres mesures de coopération afin de prévenir l'endommagement des engins de pêche et de faciliter le règlement de toutes réclamations à ce sujet.

Le représentant soviétique des pêcheries, qui résidera à Halifax, devra, entre autres, assurer un échange périodique de données statistiques et d'autres renseignements sur les opérations de pêche effectuées dans l'Atlantique nord-ouest, au large de la côte canadienne, et comparer ces données aux évaluations des prises établies par espèces, par sous-zones et par zones statistiques. Il devra, de plus, fournir périodiquement des données sur le nombre de navires soviétiques opérant dans la région susmentionnée.

M. MacEachen copréside la Conférence internationale sur l'énergie

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, a partagé avec M. Manuel Pérez Guerrero du Venezuela la présidence de la Conférence sur la coopération économique internationale qui s'est réunie à Paris le 16 décembre.

La conférence, ouverte par le président Valéry Giscard d'Estaing, a rassemblé les ministres des Affaires étrangères de pays industrialisés, producteurs de pétrole et en développement. M. Giscard d'Estaing a lancé un appel vers plus de justice dans l'organisation de l'économie mondiale.

M. MacEachen a dit de la conférence qu'elle constituait "un événement unique" et qu'elle marquait "l'ouverture solennelle d'un dialogue cherchant à établir les fondements d'une coopération économique" pour tous les pays.

Le secrétaire d'État américain, M. Henry Kissinger, a invité les pays producteurs à réduire les prix du pétrole et à en affecter les revenus à l'aide aux pays dans le besoin; selon M. Kissinger, ces pays feront face à un déficit de l'ordre de 35 milliards de dollars en 1976.

Les représentants ont convenu de créer quatre commissions "pour la poursuite d'un dialogue international intensifié" sur l'énergie, les matières premières et le développement. M. MacEachen rencontrera M. Pérez Guerrero le 26 janvier pour étudier le mandat des commissions ainsi que les tâches qui leur ont été confiées.

Quand parents et policiers collaborent

L'importance de faire participer les citoyens à la prévention de la criminalité – et l'appui des policiers canadiens à ce genre de participation – furent au nombre des décisions d'une récente réunion des chefs de police à Toronto.

Le rapport d'un comité de l'Association canadienne des chefs de police (le comité de la prévention) était clair là-dessus: "Un service de police fonctionne grâce aux renseignements...; son efficacité laisse beaucoup à désirer s'il a affaire à une population qui ne veut ni déclarer les crimes ni collaborer à leur prévention".

C'est dire que, dans un Canada de plus en plus urbain et dans des villes de moins en moins humaines, la police encourage des mouvements comme celui du *Block Parents* de London (Ontario).

De quoi s'agit-il? Disons qu'en 1968, à London, le Conseil canadien des femmes juives était consterné de voir tant de mauvais traitements infligés à des enfants et tant de vols de sacs à main dans les rues. Il fut donc décidé du plan suivant: nombre de résidents d'un quartier donné mettraient une affiche sur leurs maisons, laquelle indiquerait aux enfants de s'y réfugier si on les brutalisait, s'ils étaient perdus, etc. Aujourd'hui pas moins de 7,000 maisons de London arborent le sigle de *Block Parents*. A Sarnia, où ça fonctionne également, les attaques d'enfants ont diminué de 42 à neuf en l'espace de douze mois. Cette année, Ottawa est de la partie. Son projet pilote touche cinq écoles et 2,000 résidents du secteur de Riverside Park. Les citoyens qui y participent acceptent d'être d'abord l'objet d'une enquête policière. De dire Pat Downing, la présidente du groupe, "on ne saurait être trop prudent".

Dans chaque ville où ils existent, les "parents de quartier" sont préparés à aider qui le leur demande. Ils ont une liste de numéros de téléphone qu'ils consultent lorsque les jeunes qui frappent à la porte ont besoin d'une aide plus particulière. La police les incite à déclarer toute voiture suspecte et tout individu à mine patibulaire rôdant dans le voisinage.

Bien que la molestation d'enfants ne soit pas à l'état de problème grave à Ottawa, la police y est d'avis que le



Ryan Downing et ses amis de Riverside Park auraient volontiers recours à un "parent de quartier" en cas de danger. Dans son secteur, écoles, citoyens et policiers marchent la main dans la main.

programme aidera grandement à prévenir de nombreux actes criminels. Du même coup, on rapprochera citoyens et policiers les uns des autres et cette collaboration contribuera à relever le défi dont on parlait à la réunion de Toronto...

Subvention au Bangla Desh

Le président du Centre de recherches pour le développement international, M. W. David Hopper, a annoncé l'octroi au Bangla Desh de deux subventions – l'une pour aider à circonscrire une maladie contagieuse qui frappe actuellement les habitants du pays, et l'autre pour procéder à l'évaluation fonctionnelle d'un projet-type en matière de santé.

Une subvention de \$170,000, échelonnée sur une période de trois ans, ira au Laboratoire de recherches sur le choléra (CRL), à Dacca, pour des re-

cherches sur le bacille de Shiga, une maladie gastro-intestinale qui a atteint ces dernières années au Bangla Desh des proportions épidémiques. L'équipe de recherches du CRL entend étudier les facteurs influant sur la transmission et la gravité de la maladie, et essaiera de trouver un procédé thérapeutique simple et efficace auquel il soit aussi possible de recourir en d'autres régions frappées par l'épidémie. Un centre de diagnostic et de traitement sera mis sur pied dans l'actuel dispensaire rural de Teknaf, dans le district méridional de Chittagong.

La seconde subvention (\$50,000) permettra à la Commission chrétienne pour le développement de procéder à une analyse fonctionnelle des troisième et quatrième années d'opération du Projet de santé Companyganj dans le district de Noakhali, sur le golfe du Bengale. Deux bourses d'études d'une année chacune faciliteront la transition du Projet de santé à une direction du Bangla Desh.

Le Projet de santé Companyganj consiste en une entreprise conjointe du Gouvernement du Bangla Desh et de la Commission chrétienne pour le développement, l'affiliée du Conseil mondial des Églises au niveau national. L'évaluation permettra de faire au Gouvernement du Bangla Desh des recommandations à l'effet d'intégrer et de modifier le service national de santé de façon à y inclure le planning familial.

Nouvelles fouilles à la Place royale

Les archéologues du ministère des Affaires culturelles du Québec viennent de découvrir, des artefacts amérindiens autour du site de la deuxième *Abitation* de Champlain. Ces récentes découvertes permettent de supposer que le site même de la Place royale a été habité par des Amérindiens avant l'arrivée des Européens. Cette hypothèse pourra être vérifiée au fur et à mesure que les fouilles progresseront.

D'autre part, d'après un sondage du site de l'*Abitation*, on peut presque affirmer que celle-ci reposait sur le roc. Les vestiges, déjà spectaculaires en leur partie supérieure, auront au moins dix pieds de hauteur quand ils auront été entièrement dégagés. Il est fort possible, également, que les fouilles permettent la découverte de vestiges importants de la cave de l'*Abitation*.

Convention entre le Canada et le Maroc

Une Convention entre le Canada et le Maroc tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune a été signée le 15 décembre dernier. La Convention a été signée à Ottawa par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen et par l'ambassadeur du Maroc au Canada, M. Nourreddine Hasnaoui.

A la suite de la réforme fiscale canadienne de 1971 le ministre des Finances avait indiqué qu'il serait nécessaire de réviser les conventions de double imposition existantes et d'en négocier un grand nombre d'autres. Dans le cas de la Convention avec le Maroc, les pourparlers ont commencé en décembre 1973 et des représentants des ministères des Finances des deux pays se sont mis d'accord sur le texte d'un projet de Convention; la Convention conclue est la quatrième signée par le Canada depuis la réforme fiscale.

La Convention, dont le texte s'inspire du projet de Convention de double imposition préparé par l'Organisation de Coopération et de Développement économiques, peut se diviser en sept parties: champ d'application; définitions; imposition des revenus; imposition de la fortune; élimination de la double imposition; dispositions spéciales; et dispositions finales.

Dans le cas de dividendes, de bénéfices de succursales, et d'intérêts payés à des non-résidents, un taux général de retenue fiscale de 15% s'appliquera. Dans le cas des redevances, un taux général de 10% s'appliquera. La Convention prévoit également un certain nombre restreint d'exceptions dans le cas des intérêts et des redevances.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, éditeur.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

Représentant du Canada à la Commission des droits de l'homme

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé la nomination de M. Yvon Beaulne comme représentant du Canada près la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Le Canada a été élu à la Commission lors de la cinquante-huitième session du Conseil économique et social des Nations Unies au printemps de 1975 pour une période de trois ans, à partir du 1er janvier 1976.



M. Yvon Beaulne

M. Beaulne, présentement directeur général du Bureau des Affaires d'Afrique et du Moyen-Orient au ministère des Affaires extérieures, s'est intéressé d'une façon active au domaine des droits de l'homme pendant plusieurs années, plus particulièrement alors qu'il était ambassadeur et représentant permanent du Canada près l'Organisation des Nations Unies à New York de 1969 à 1972, et plus tard à titre de sous-secrétaire d'État adjoint au Secrétariat d'État de 1972 à 1974.

Principal organe voué à la protection des droits de l'homme, dans le cadre des Nations Unies, la Commission des droits de l'homme, créée en 1947 entreprit immédiatement la rédaction d'une Déclaration universelle des droits de l'homme qui fut solennellement adoptée et proclamée par l'Assemblée générale l'année suivante. Elle a mis au point un nombre important d'instruments internationaux, déclarations ou conventions, tels le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; le Pacte interna-

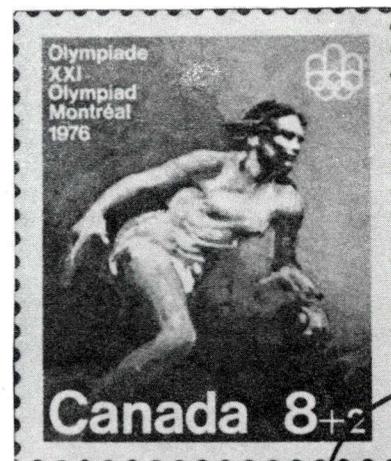
tional relatif aux droits civils et politiques, et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Dernière émission de timbres-Jeux olympiques

Le ministre des Postes a annoncé l'émission de trois autres timbres-Jeux olympiques, soit la quatrième et dernière émission de timbres à surtaxe des Postes canadiennes produite à l'occasion des Jeux olympiques '76.

Ces timbres, créés par James Hill, de Toronto, ont été émis le 7 janvier. Ils sont consacrés à la gymnastique et aux sports d'équipe, soit le cheval-sautoir, le basket-ball et le football (soccer). Leur valeur est de huit cents plus deux cents, dix cents plus cinq cents et vingt cents plus cinq cents de surtaxe.

M. Hill a réalisé ses dessins à la peinture à la caséine. Il a représenté le sportif au moment de l'effort suprême, en éliminant tous les détails secondai-



res pour bien mettre le mouvement en évidence. La sensation de mouvement est encore accentuée par la pose dynamique du personnage et le coup de pinceau qui laisse l'arrière-fond dans le vague, donnant ainsi une impression de profondeur. La couleur bleu pâle domine sur ces vignettes.

M. James Hill est un illustrateur canadien bien connu. Ses oeuvres ont paru dans de nombreuses revues canadiennes et américaines au cours des années. Il a remporté de nombreux prix et a été nommé Artiste de l'Année 1966 par la *Society of American Artists*. M. Hill est également le premier illustrateur à avoir été élu à l'Académie royale des Arts du Canada.